

Usumbura, le 18 décembre 1951.

N° 1999 / A.O.

OBJET : *2895* *PE*
=====

Affiches de propagande.

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
le Résident (DEUX)
- du Ruanda à KIGALI.
- de l'Urundi à KITEGA.



Monsieur l'Administrateur de Territoire, (Tous)

J'ai l'honneur de vous faire tenir par ce même
courrier et sous pli séparé, une petite quantité d'affiches de pro-
pagande.

Je vous saurais gré de bien vouloir les répar-
tir judicieusement, selon le but qu'elles visent et les exposer
sous une protection efficace (valves, mica, etc.), aux endroits
accessibles au public.

Il convient que ces affiches demeurent propres
et constamment sous le regard des populations auxquelles elles sont
spécialement destinées.

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DES A.I.M.O., a.i.
D. DANEAU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

R U H E N G E R I .
=====